

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

DCM20230330/008

RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET  
PRINCIPAL

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 avril 2023.

Que la convocation a été faite le 24 mars 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	32
Représentés :	8
Absents :	4
Total des votes :	40



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1er adjoint de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmie, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, RAMIN Odile, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, LATCHOUMY Rosange

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. RAMIN Jean Yannick, PAYET Catherine Anne, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, LARIVIERE Marie

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. DIJOUX Sabrina, ASSICANON Jean Thierry, Serge René MAILLOT, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

*Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Marc PEQUIN,  
1<sup>er</sup> Adjoint, de présenter les comptes administratifs 2022  
et quitte la salle à 17H55.*

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## DCM20230330/008 - RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

*Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné pour présider le conseil municipal sur cette affaire.*

### 1) RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL

Le résultat cumulé de l'exercice 2022 (avec résultat reporté) du Budget Principal ainsi que ses budgets annexes (Parc du Colosse, Anru II et Fossoyage) affichent un résultat consolidé excédentaire de **6 708 592.41 €**, se décomposant comme suit :

- **Le budget Principal** : résultat excédentaire de 7 257 138.70 €
- **Le budget Parc du Colosse** : résultat déficitaire de 1 324 372.39 €
- **Le budget Anru II** : résultat excédentaire de 769 655.46 €
- **Le budget Fossoyage** : résultat excédentaire de 6 170 €

#### Présentation du résultat du budget principal et ses budgets annexes

	PRINCIPAL	COLOSSE	ANRU II	FOSSOYAGE	CONSOLIDE
Dépenses	76 552 808,74 €	372 242,23 €	244 038,39 €	16 997,54 €	77 186 086,90 €
Recettes	84 561 941,23 €	354 875,30 €	255 000,00 €	17 760,00 €	85 189 576,53 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	8 009 132,49 €	17 366,93 €	10 961,61 €	762,46 €	8 003 489,63 €
RESULTAT REPORTE 2021	13 581 188,90 €	26 244,46 €	21 962,63 €	5 408,18 €	13 634 804,17 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2022	21 590 321,39 €	8 877,53 €	32 924,24 €	6 170,64 €	21 638 293,80 €
Dépenses	28 985 580,87 €	3 850 561,61 €	7 482 901,66 €	- €	40 319 044,14 €
Recettes	26 609 158,21 €	1 605 825,14 €	7 884 642,26 €	- €	36 099 625,61 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	2 376 422,66 €	2 244 736,47 €	401 740,60 €	- €	4 219 418,53 €
RESULTAT REPORTE 2021	11 956 760,03 €	911 486,55 €	334 990,62 €	- €	10 710 282,86 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2022	14 333 182,69 €	1 333 249,92 €	736 731,22 €	- €	14 929 701,39 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 ( hors résultat reporté)	5 632 709,83 €	2 262 103,40 €	412 702,21 €	762,46 €	3 784 071,10 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022 (avec résultat reporté)	7 257 138,70 €	1 324 372,39 €	769 655,46 €	6 170,64 €	6 708 592,41 €
Dépenses	586 843,69 €	- €	- €	- €	586 843,69 €
Recettes	103 198,71 €	- €	- €	- €	103 198,71 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT	483 644,98 €	- €	- €	- €	483 644,98 €
Dépenses	12 131 295,66 €	886 965,58 €	2 627 976,61 €	- €	15 646 237,85 €
Recettes	10 816 317,97 €	2 054 314,66 €	1 556 732,12 €	- €	14 427 364,75 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	1 314 977,69 €	1 167 349,08 €	1 071 244,49 €	- €	1 218 873,10 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (résultat cumulé de l'exercice + solde des restes à réaliser)</b>	<b>5 458 516,03 €</b>	<b>157 023,31 €</b>	<b>301 589,03 €</b>	<b>6 170,64 €</b>	<b>5 006 074,33 €</b>

Conformément au compte de gestion le résultat de l'exercice 2022 (hors résultat reporté) du budget principal ainsi que de ses budgets annexes présente un résultat de **3 784 071,10 €**. Il se décline de la manière suivante :

<b><u>Le budget Principal</u></b> : résultat excédentaire de	5 632 709,83 €
<b><u>Le budget Parc du Colosse</u></b> : résultat déficitaire de	2 262 103,40 €
<b><u>Le budget Anru II</u></b> : résultat excédentaire de	412 702,21 €
<b><u>Le budget Fossoyage</u></b> : résultat excédentaire de	762,46 €

Exécution du Budget Principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	76 552 808,74	28 985 580,87	105 538 389,61
Recettes	84 561 941,23	26 609 158,21	111 171 099,44
<b>Résultat brut de l'exercice</b>	<b>8 009 132,49</b>	<b>-2 376 422,66</b>	<b>5 632 709,83</b>
Résultat reporté 2021	22 777 834,65	-11 956 760,03	10 821 074,62
Part affecté à l'investissement	9 196 645,75		9 196 645,75
<b>Résultat clôture de l'exercice</b>	<b>21 590 321,39</b>	<b>-14 333 182,69</b>	<b>7 257 138,70</b>
Restes à réaliser	-483 644,98	-1 314 977,69	-1 798 622,67
<b>Résultat net de clôture</b>	<b>21 106 676,41</b>	<b>-15 648 160,38</b>	<b>5 458 516,03</b>

Le résultat global de clôture de 2022 est le suivant :

- + 5 632 709,89 € (résultat brut de l'exercice 2022)
- +10 821 074,62 € (résultat excédentaire de 2021 reporté)
- 9 196 645,75 € (déficit d'investissement)
- 1 798 622,67 € (solde négatif des restes à réaliser)
- = **5 458 516,03 € (résultat global de clôture excédentaire de 2022)**

## 2) BUDGET VILLE

### 1.1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses de fonctionnement

##### Présentation des dépenses de fonctionnement

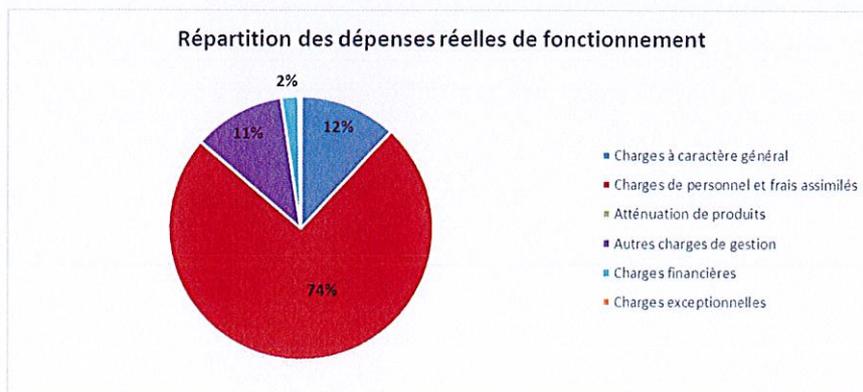
Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Δ CA 2022 / CA 2021	
Charges à caractère général	7 543 023,04 €	7 667 837,34 €	8 805 977,13 €	1 138 139,79 €	15%
Charges de personnel et frais assimilés	49 704 408,46 €	50 907 061,51 €	55 069 616,98 €	4 162 555,47 €	8%
Atténuation de produits	39 484,00 €	80 663,00 €	37 199,00 €	- 43 464,00 €	-54%
Autres charges de gestion	8 740 858,07 €	8 924 748,11 €	8 319 037,73 €	- 605 710,38 €	-7%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>66 027 773,57 €</b>	<b>67 580 309,96 €</b>	<b>72 231 830,84 €</b>	<b>4 651 520,88 €</b>	<b>7%</b>
Charges financières	2 098 345,44 €	1 779 315,59 €	1 552 550,01 €	- 226 765,58 €	-13%
Charges exceptionnelles	2 506 776,54 €	760 508,80 €	220 118,62 €	- 540 390,18 €	-71%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 632 895,55 €</b>	<b>70 120 134,35 €</b>	<b>74 004 499,47 €</b>	<b>3 884 365,12 €</b>	<b>6%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 349 974,93 €	2 834 972,68 €	2 548 309,27 €	- 286 663,41 €	-10%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 982 870,48 €</b>	<b>72 955 107,03 €</b>	<b>76 552 808,74 €</b>	<b>3 597 701,71 €</b>	<b>5%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 74 005 K€, soit +6% (+3 884 K€) par rapport au CA 2021. Cette évolution des dépenses s'explique par :

- La hausse des charges de personnel (+4 163 K€) impactée à la fois par les mesures gouvernementales, et la poursuite des efforts en matière de politique des ressources humaines et action sociale,
- La hausse des charges à caractère général (+ 1 138 K€) en raison du contexte de l'inflation, générant d'importantes augmentations sur l'alimentation, sur les coûts des matières premières, les prestations de maintenance, d'assurance, et d'honoraires notamment.

Cette hausse est compensée en partie par la baisse des postes suivants :

- Les autres charges de gestion courante pour -606 K€, principalement liée au rattrapage des versements de subventions aux associations qui a eu lieu sur l'exercice 2021,
- Les charges financières pour -227 K€ correspondant à la baisse des intérêts d'emprunts.
- Les charges exceptionnelles pour -540 K€.



Les dépenses de personnel représentent 74 % des dépenses de fonctionnement, soit la principale dépense de fonctionnement de la Collectivité. Les charges à caractère général représentent 12 % des dépenses et les autres charges de gestion 11 %.

### **Charges à caractère général**

Les charges à caractère général sont en hausse de 15 % par rapport à 2021 (+1 138 K€). L'exercice 2022 subit d'une part les effets de l'inflation et enregistre d'autre part une reprise en année pleine de l'activité événementielle, par rapport à 2021.

### **Charges de personnel**

Les charges de personnel ont représenté 55 070 K€ en 2022, soit +8 % par rapport à 2021 (+ 4163 K€). Cette hausse s'explique par :

- **L'application des mesures gouvernementales pour un montant de 2 108 K€ :**
  - Effet report de la revalorisation d'octobre 2021 sur l'année 2022 : 450 K€
  - 3 revalorisations du SMIC et relèvement du point d'indice en 2022 pour un montant de 1 512 K€
  - La hausse de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) avec un impact de 146 K€ pour 2022

Lors de la décision modificative du 26 octobre 2022, il était prévu une augmentation du SMIC en fin d'année 2022 qui n'a finalement pas été mise en œuvre. Cette augmentation à hauteur de 334 K€ a été réinjectée dans la mise en application de la 1<sup>ère</sup> partie du RIFSEEP (financement d'une partie des charges patronales y afférentes).

- **La mise en place de dispositif en matière de politique des ressources humaines pour un montant de 1 704 K€ :**
  - Le paiement des heures supplémentaires générées par la gestion des élections présidentielles et législatives 2022 pour un total de 285 K€ (460 agents concernés).
  - La mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2022, du CNAS pour un montant proratisé de 112 K€. Il est à noter que 402 agents (25 %) ont bénéficié de prestations CNAS au titre de l'année 2022 équivalent à un montant de 123 K€.
  - La mise en place des titres restaurant au 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour un montant de 61 K€ avec une prise en charge de la collectivité à hauteur de 36 K€ (60 % pour la catégorie C, 55 % pour la catégorie B, 50 % pour la catégorie A). Il est à noter que 610 agents ont bénéficié de ce dispositif lors de sa mise en application
  - La mise en application de la 1<sup>ère</sup> partie du « RIFSEEP » au 1<sup>er</sup> mars 2022 (IFSE socle par catégorie) pour un montant de 1 271 K€ (soit 2 155K€ charges comprises)

Ces mesures sont compensées en partie par le non remplacement par recrutement externe des départs à la retraite.

- L'augmentation des charges patronales liées à la mise en place des mesures RH financées à hauteur de 685 K€ (351 K€ + 334 K€ issus de la DM)
- La mise en place d'actions RH hors valorisation financière qui ont impacté l'année 2022 :

○ **Accompagnement de la modernisation de l'administration**

- Accompagnement de la réorganisation des services municipaux avec la mise en place des procédures réglementaires notamment en matière de déclaration de vacances d'emploi (DVE) : 390 procédures de DVE traitées, 7 reclassements, 36 mobilités internes
- Refonte des outils d'entretien professionnel (modèle fiche de poste, élaboration guide agents + guide manager, dématérialisation d'une partie de la procédure,...)
- Accompagnement des agents dans le développement des compétences : 338 formations CNFPT, 30 tests de positionnement, 3 préparation concours, 44 formations payantes (obligatoires ou au titre du CPF) pour un montant de 29K€.

○ **Développement du dialogue social**

- Organisation des instances de dialogue social et réunions préparatoires associées : 5 Comités Techniques et 3 CHSCT
- Organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022 pour les scrutins Ville – CCAS – Caisse des Ecoles pour le Comité Social Territorial et scrutins CAP C et CCP pour le Centre de Gestion de la Réunion

○ **Développement de la politique d'action sociale**

- Organisation de 5 réunions de présentation du CNAS qui ont concerné 1 000 agents
- Accompagnement individualisé de 600 agents à la découverte de l'outil, ouverture de leur compte en ligne et demande de prestations.

○ **Développement de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail**

- Lancement de la 1<sup>ère</sup> phase de déploiement de la badgeuse (paramétrage, résolution des bugs, accompagnement à la conduite du changement) qui sera entièrement opérationnel dans les services en 2023
- Elaboration et développement de l'outil de communication « RH&vous » à destination des agents : 7 numéros en 2022

○ **Accompagnement de la Prévention Santé au Travail**

- Organisation de la surveillance médicale des agents : 364 agents concernés
- Organisation de visites de sites dans le cadre de la prévention des risques professionnels et du maintien en emploi
- Elaboration d'un schéma directeur 2022 – 2025 autour du handicap et conventionnement avec le FIPHFP pour un financement global de 523K€ dont 299K€ de participation FIPHFP
- Validation des conventionnements de prévention des risques psychosociaux et dispositifs de signalement face aux agressions et comportements sexistes, discriminants, harcèlements dont la mise en œuvre se fera en 2023
- Organisation des « Rencontres du Handicap », action de sensibilisation, en novembre 2022 lors de la Semaine Européenne de l'Emploi Handicap permettant l'accueil de 54 agents et 11 managers en atelier

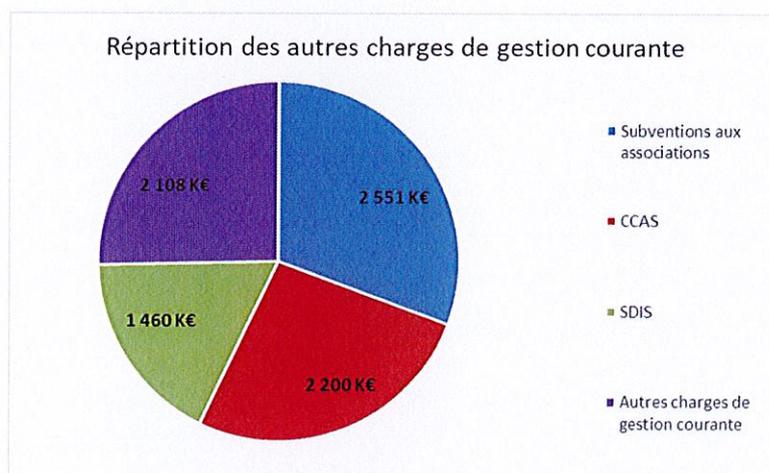
○ **Gestion statutaire du personnel**

- Elaboration de 2 267 arrêtés individuels de carrière
- Accompagnement individualisé des agents à leurs sollicitations d'évolution de carrière

La mise en place de cette nouvelle dynamique de politique des ressources humaines a nécessité en parallèle la refonte de l'organisation RH qui se poursuivra en 2023 (modification de l'organigramme RH pour passer d'une direction statutaire à une direction d'accompagnement stratégique RH, déménagement pour une meilleure accessibilité des agents,...).

**Autres charges de gestion courante**

Le montant des subventions et participations versées en 2022 représente 8 319 K€, soit une baisse de 7 % par rapport à 2021 (606 K€). Cette baisse s'explique principalement par le versement en 2021 de subventions exceptionnelles aux associations (contexte COVID).

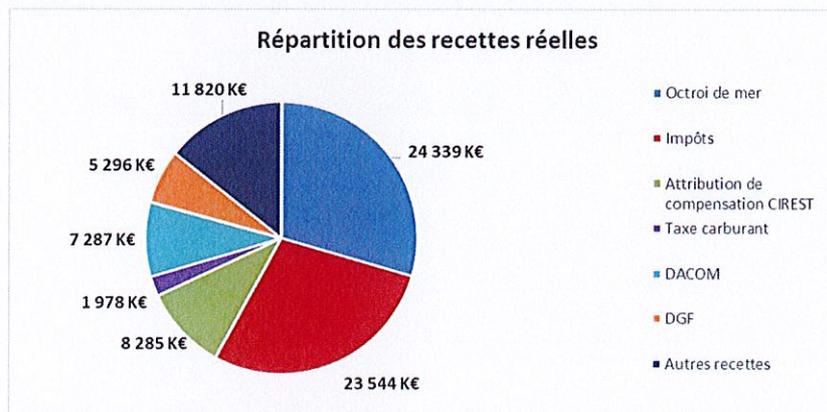


## Les recettes de fonctionnement

### Présentation des recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Δ CA 2022 / CA 2021	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 992 371,17 €	2 192 128,01 €	2 269 408,78 €	77 280,77 €	4%
Impôts et taxes	51 856 870,20 €	55 415 306,96 €	58 645 585,65 €	3 230 278,69 €	6%
Dotations, participations	18 254 063,15 €	18 002 329,04 €	18 364 412,64 €	362 083,60 €	2%
Autres produits de gestion	630 435,81 €	359 135,81 €	335 847,16 €	- 23 288,65 €	-6%
Atténuation de charges (sauf icne)	576 363,10 €	710 027,09 €	661 507,39 €	- 48 519,70 €	-7%
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>73 310 103,43 €</b>	<b>76 678 926,91 €</b>	<b>80 276 761,62 €</b>	<b>3 597 834,71 €</b>	<b>5%</b>
Produits financiers	481 249,34 €	391 077,98 €	363 856,14 €	- 27 221,84 €	-7%
Produits exceptionnels	2 267 659,63 €	1 187 763,59 €	2 302 922,25 €	1 115 158,66 €	94%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 059 012,40 €</b>	<b>78 257 768,48 €</b>	<b>82 943 540,01 €</b>	<b>4 685 771,53 €</b>	<b>6%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 015 705,48 €	2 226 598,58 €	1 618 401,22 €	- 608 197,36 €	-27%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>78 074 717,88 €</b>	<b>80 484 367,06 €</b>	<b>84 561 941,23 €</b>	<b>4 077 574,17 €</b>	<b>5%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 82 944 K€, soit +6 % (+4 686 K€) par rapport au CA 2021. Cette évolution des recettes s'explique par l'évolution dynamique des produits fiscaux liée à la croissance dynamique des bases, de l'octroi de mer et de la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM) qui bénéficie d'une péréquation verticale en faveur des communes ultramarines :



Les impôts et taxes représentent 71 % des recettes de la commune, et les dotations et participations 22 %.

### Impôts locaux

Alors même que la réforme sur la taxe d'habitation s'applique à la collectivité depuis 2018, et une stabilisation des taux communaux depuis 2004, les produits liés à la fiscalité locale continuent de progresser en raison du dynamisme des bases.

Le montant perçu par la collectivité en 2022 au titre des impôts s'élève à 21 978 K€ contre 20 935 K€ en 2021.

## **Les autres impôts locaux et taxes**

Les autres impôts et taxes sont principalement composés de l'Octroi de Mer, de l'attribution de compensation versée par la CIREST, du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la taxe sur carburants.

<b>Extrait de l'exécution budgétaire</b>			
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
73211 - Attribution de compensation	8 285 320	8 285 320	8 285 320
73223 - Fonds de péréquation des ressources	1 319 787,00	1 288 018	1 286 548
7351 - Taxe sur l'électricité	609 277,64	616 198	677 187
7372 - Taxes sur les carburants	1 740 114,39	1 960 628	2 003 229
7373 - Octroi de mer	19 048 587,79	21 624 456	23 635 230

### **Focus sur l'Octroi de Mer**

Malgré les incertitudes liées à la conjoncture économique mondiale, la collectivité a perçu la totalité de la prévision notifiée par les services de l'Etat soit 23 635K€ ce qui représente une augmentation de 2 011 k entre 2021 et 2022.

### **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation versée par la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) correspond aux transferts de compétences réalisés entre la commune et l'EPCI. Aucun transfert nouveau n'ayant affecté le budget principal en 2022, la dotation est restée stable à hauteur de 8 285 K€.

### **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Tout comme en 2021, l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a été maintenue à 1 Md d'euros pour l'ensemble des collectivités territoriales, en 2022. En tenant compte des règles de répartition entre les ensembles intercommunaux d'une part et l'évolution des critères des communes de la CIREST d'autre part, le montant perçu en 2022 par la ville s'élève à 1 286 K€.

### **La taxe sur carburants**

La taxe sur carburant est une taxe qui est allouée aux communes au titre du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT). En 2022, la commune a perçu 2 003 K€ contre 1 960K€ en 2021, affichant une stabilité sur ce poste de recette.

## **Dotations, participations**

La collectivité voit le niveau des dotations et participations progresser entre les exercices 2021 et 2022 de plus de 316 K€. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de la dotation de péréquation.

Extrait de l'exécution budgétaire			
	2020	2021	2022
7411 - Dotation forfaitaire	5 210 100,00	5 274 441,00	5 295 702,00
74127 - Dotation nationale de péréquation	5 510 526,00	6 235 603,00	6 940 055,00
74834 - État - Compensation au titre des exonérations	377 211,00	930 069,00	1 038 375,00
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de	1 249 102,00	0,00	0,00
7484 - Dotation de recensement	11 888,00	0,00	11 936,00
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	41 420,00	34 320,00	34 320,00
7488 - Autres attributions et participations	5 510 710,31	5 156 397,00	4 626 666,00

## **La Dotation Globale de Fonctionnement**

En 2022, la collectivité a perçu au titre de la DGF 12 235 K€ contre 11 510 K€ en 2021.

## **Les compensations de l'Etat**

Le montant de la compensation concernant les exonérations d'impôts locaux (taxes foncier bâti et non bâti) décidées au niveau national s'élève à 1 038K€ en 2022.

## **Les produits des services et du domaine**

Le produit des services et des domaines (2 269K€) progresse de 4 % par rapport à l'exercice budgétaire 2021. En effet, la réouverture progressive des équipements de la ville (scolaires, culturels, sportifs, petite enfance, etc.) a permis d'accroître les redevances versées par les usagers.

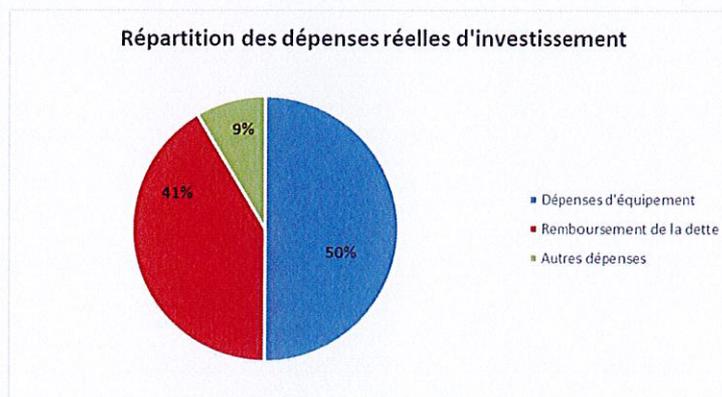
## 1.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les dépenses d'investissement

#### Présentation des dépenses d'investissement

Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Δ CA 2022 / CA 2021	
Immobilisations incorporelles	342 668,10 €	84 481,71 €	1 192 492,54 €	1 108 010,83 €	1312%
Subventions d'équipement	192 071,34 €	111 625,63 €	199 157,00 €	87 531,37 €	78%
Immobilisation corporelles	1 193 348,77 €	2 995 274,74 €	4 703 640,86 €	1 708 366,12 €	57%
Immobilisations en cours	6 610 200,86 €	6 354 669,73 €	6 400 661,83 €	45 992,10 €	1%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>8 338 289,07 €</b>	<b>9 546 051,81 €</b>	<b>12 495 952,23 €</b>	<b>2 949 900,42 €</b>	<b>31%</b>
Subventions d'investissement-reversements	- €	237 685,00 €	594 927,66 €	357 242,66 €	150%
Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	1 051 094,40 €	- €	1 051 094,40 €	-100%
Emprunts et dettes assimilées	8 781 519,51 €	8 680 879,37 €	10 342 796,97 €	1 661 917,60 €	19%
Participation					
Autres immobilisations financières	2 407 344,74 €	1 386 462,37 €	1 534 060,00 €	147 597,63 €	11%
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 188 864,25 €</b>	<b>11 356 121,14 €</b>	<b>12 471 784,63 €</b>	<b>1 115 663,49 €</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 527 153,32 €</b>	<b>20 902 172,95 €</b>	<b>24 967 736,86 €</b>	<b>4 065 563,91 €</b>	<b>19%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 015 705,48 €	2 226 598,58 €	1 618 401,22 €	608 197,36 €	-27%
Opérations patrimoniales	1 010 102,20 €	882 250,74 €	2 399 442,79 €	1 517 192,05 €	172%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 552 961,00 €</b>	<b>24 011 022,27 €</b>	<b>28 985 580,87 €</b>	<b>4 974 558,60 €</b>	<b>21%</b>

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 24 968 K€, soit +19 % (+4 066 K€) par rapport au CA 2021. Cette évolution des dépenses s'explique par une augmentation de 31 % sur les dépenses d'équipement. Le niveau de dépense d'équipement a atteint 12 495K€ en 2022 contre 9 546K€ en 2021.



Les dépenses d'équipements représentent la principale dépense d'investissement de la ville, à hauteur de 50 %, alors que le remboursement de la dette s'affiche à 41 % du budget.

## Dépenses d'équipement

L'exercice 2022 a permis de poursuivre les travaux sur les opérations, dont les principales sont :

• Travaux de voirie divers	1 438 K€
• Espace culturel de Bras des Chevrettes	1 274 K€
• Travaux ZAC FAYARD	924 K€
• Réhabilitation de la Mairie Champ-Borne	818 K€
• Travaux gymnase BEDIER	556 K€
• Réhabilitation plateau Milles Roches	504 K€
• Réhabilitation école Docteur Martin	465K€

## Remboursement de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 10 343 K€ en 2022. Ce remboursement inclut :

- Le remboursement de la dette de la ville pour un montant de 7 774 K€
- Le remboursement du prêt relais du Parc du Colosse pour un montant de 2568 K€

L'ensemble des prêts relais du Colosse a été remboursé. Le niveau de remboursement en capital revient à la stabilité à hauteur de 7 000 K€ pour les années à venir.

## Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement (1 534 K€) comprennent principalement un emprunt effectué pour le compte.

## **Les recettes d'investissement**

### Présentation des recettes d'investissement

Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Δ CA 2022 / CA 2021	
Subventions d'investissement	6 924 144,68 €	2 133 307,70 €	505 315,66 €	- 1 627 992,04 €	-76%
Emprunts et dettes assimilées	10 149 000,00 €	5 000 000,00 €	7 520 300,00 €	2 520 300,00 €	50%
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	
Subvention d'équipement versées		- €	12 051,94 €	12 051,94 €	
Immobilisations en cours	843 275,39 €	748 452,56 €	17 993,31 €	- 730 459,25 €	-98%
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>17 916 420,07 €</b>	<b>7 881 760,26 €</b>	<b>8 055 660,91 €</b>	<b>173 900,65 €</b>	<b>2%</b>
Dotations et fonds divers	2 554 221,13 €	1 639 910,46 €	1 840 349,79 €	200 439,33 €	12%
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 262 137,03 €	6 204 782,46 €	9 196 645,45 €	2 991 862,99 €	48%
Dépôts et cautionnement reçu	1 100,00 €	- €	- €	- €	
Autres immobilisations financières	1 931 250,00 €	1 500 000,00 €	2 568 750,00 €		
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 748 708,15 €</b>	<b>9 344 692,92 €</b>	<b>13 605 745,24 €</b>	<b>4 261 052,32 €</b>	<b>46%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 665 128,22 €</b>	<b>17 226 453,18 €</b>	<b>21 661 406,15 €</b>	<b>3 530 593,07 €</b>	<b>26%</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 349 974,93 €	2 834 972,68 €	2 548 309,27 €	- 286 663,41 €	-10%
Opérations patrimoniales	1 010 102,20 €	882 250,74 €	2 399 442,79 €	1 517 192,05 €	172%
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 025 205,35 €</b>	<b>20 943 676,60 €</b>	<b>26 609 158,21 €</b>	<b>5 665 481,61 €</b>	<b>27%</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 21 661 K€, soit +26 % (+3 530 K€) par rapport au CA 2021.

## La capacité d'investissement

	2020	2021	2022
Epargne nette (autofinancement)	434 881,00	3 029 809,28	2 214 993,57
Subventions d'investissement	5 207 733,00	2 133 307,70	505 315,66
FCTVA	1 267 388,00	982 210,28	964 332,00
Taxe d'aménagement	519 583,00	657 700,00	776 492,00
Autres recettes	5 259 287,00	2 248 452,74	2 698 321,34
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>12 253 991,00</b>	<b>6 021 670,72</b>	<b>4 944 461,00</b>
<b>Capacité d'investissement hors emprunt</b>	<b>12 688 872,00</b>	<b>9 051 480,00</b>	<b>7 159 454,57</b>
<b>Emprunts réalisés</b>	<b>5 400 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>7 500 000,00</b>

En 2022, hors emprunt, la capacité d'investissement de la Ville est de 4 944 K€

## Les subventions d'investissement

En 2022, la ville a encaissé pour 505 K€ au titre des subventions d'investissement, dont :

- 336 K€ de l'Etat
- 44 K€ de la CAF
- 125 K€ de la Région

## Les emprunts réalisés

En 2022, la commune a contracté 7 500 K€ de nouveaux emprunts répartis en 2 contrats provenant du Crédit Agricole pour 4 500 K€ et de l'AFD pour 3 000 K€

### 1.1.3. L'EPARGNE

Compte tenu de l'évolution des recettes qui ont été plus dynamiques que les dépenses, l'épargne brute s'établit à 9 910 K€.

*L'épargne brute* est constituée de la recette réelle de fonctionnement (RRF) (-) la dépense réelle de fonctionnement (DRF) (+) la régie de travaux (-) les produits de cessions.

*L'épargne de gestion* est constituée de l'épargne brute (+) les intérêts de la dette.

*L'épargne nette* est constituée de Epargne brute (-) le remboursement du capital annuel d'emprunt.

**Epargne brute : 9 910 040.54 € dont (RRF) 82 943 540.01 € déduite de la (DRF) de 74 004 499.47 € en intégrant les opérations de la régie de travaux de 1 421 000 € déduit des produits de cessions 450 000 €.**

**Epargne de gestion : 11 462 590.55 € (9 910 040.54 € épargne brute + l'intérêt de la dette de 1 552 550.01 €).**

**Epargne nette : 2 135 993.57 € (9 910 040.54 € Epargne brute (-) 7 774 046.97 € remboursement du capital annuel d'emprunt).**

#### 1.1.4. LA GESTION DE LA DETTE

Au 31/12/2022, l'encours de la dette s'élève à 68 245 935.60 € contre 70 451 208.23 € au 31/12/2021.

Avec une épargne brute qui s'élève à **9 910 040.54 €**, la durée de désendettement de la Collectivité est de 6.88 ans, et l'encours de la dette par habitant est à 1 183.26 € (pour une population recensée à 57 676) alors que la moyenne est de 1 379 €.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, et en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :**

**Pour : 30**

**Contre : 10 (Jean-Marie VIRAPOULLE, Marie Lise CHANE TO, Odile RAMIN, Viviane PAYET-BEN HAMIDA, Jean-Claude FENELON, Stéphane SOUPRAMANIEN, Rosange LATCHOUMY, Alain Bernard SINARETTY-RAMARETTY, Ludovic BARBE, Sydney SINAMA)**

**Article 1 :**

- Approuve le compte administratif 2022 du budget Principal conforme au compte de gestion correspondant.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le - 6 AVR. 2023



Le Maire

Joé BEDIER